

31/07/24 - FrEsch – Communiqué - Droit de réponse à l'article « **Das aufgeblähte Budget von FrEsch** » publié sur reporter.lu et à l'article **Pizzarechnung für 1.500 Euro – Escher Kulturverein in der Kritik** publié sur wort.lu et dans l'édition papier du Wort du 30 juillet 2024

I. Concernant les accusations de manque de transparence sur les plans d'action et les budgets et les résultats.

A. Rappel du processus de validation des plans d'actions et des budgets

Les projets de frEsch, incluant la Biennale, les Francofolies Esch/Alzette, la Nuit de la Culture, Elektron et le Bâtiment 4 (et en 2023 le Bridderhaus et la Kanschthal) s'inscrivent dans le plan d'action « Connexions II » élaboré par la direction culturelle de la Ville d'Esch-sur-Alzette avec la contribution d'experts internationaux. Ce plan d'action a été voté à l'unanimité par les membres du conseil communal (CSV, LSAP, Dei Greng, DP et Dei Lenk) en octobre 2022. Sur base de ce plan, frEsch présente annuellement un plan d'action (incluant un narratif des projets et un budget prévisionnel) au Conseil Communal qui analyse sa pertinence en lien avec les objectifs de « Connexions II ». Le Conseil Communal valide et vote la subvention proposée par frEsch dans le cadre de son budget annuel. L'asbl a ensuite la responsabilité de sa mise en œuvre et du rapport financier. Rien n'est donc décidé sans le vote préalable des élus. La subvention 2024 de frEsch a ainsi été votée et validée en décembre 2023 dans le cadre du vote du budget communal pour l'année 2024. Les documents relatifs au vote sont disponibles en ligne sur le site internet de la ville. La séance et les débats peuvent être consultés dans les archives du livestream des séances publiques du Conseil Communal sur le site internet de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Par ailleurs, les liens qui unissent frEsch asbl et la commune font l'objet d'une convention datant de 2023. Cette convention, également disponible publiquement, stipule que la commune mandate frEsch asbl pour mettre en œuvre les événements culturels validés dans les plans d'actions cités ci-dessus. Un avenant à cette convention a été validé par le Conseil Communal et signé par la Ville le 17 mai 2024 afin d'allouer les 4,5 millions d'euros nécessaires au fonctionnement de frEsch et de ses projets.

B. Rappel du processus de validation et de publication des comptes

Les budgets annuels présentés par frEsch sont discutés et votés annuellement par son Conseil d'Administration. A noter qu'un budget prévisionnel ne constitue pas un compte de résultat : c'est un projet de dépenses en lien avec un plan d'action, qui peut évoluer en fonction des circonstances inhérentes à la programmation culturelle, d'où le

qualificatif « prévisionnel ». Une fois l'année achevée, un document comptable qui liste la totalité des dépenses est élaboré. Il est soumis à une première étude par une Fiduciaire dont le travail est de s'assurer de la bonne concordance entre les dépenses répertoriées par frEsch, la réception des factures et leur paiement via un rapprochement entre les lignes comptables et les comptes bancaires de l'association. Ainsi, on s'assure que toutes les dépenses déclarées par l'association ont bel et bien une existence bancaire, excluant tout risque de détournement de fonds. Ce travail de vérification par la Fiduciaire conduit à l'établissement des comptes, réalisé par l'expert-comptable et suivant le plan comptable luxembourgeois. Le processus de contrôle des comptes est répété une seconde fois, par un cabinet d'expert-comptable qui révise la totalité des documents financiers (y compris l'ensemble des pièces comptables) et vérifie les comptes proposés par la Fiduciaire, ce qui donne lieu à la publication d'un rapport de caisse, approuvé par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ordinaire et le Conseil d'Administration de l'association votent ensuite l'approbation des comptes, ce qui débouche sur une publication d'un document rendant compte de la situation financière de l'association en fin d'exercice, comme c'est le cas pour toute structure luxembourgeoise.

Les comptes 2023 de frEsch ont ainsi été approuvés à l'unanimité en juillet 2024, publiés et enregistrés le 5 juillet 2024. Ils sont disponibles en ligne pour consultation sur le site du Luxembourg Business Register, sous le format imposé par le site.

Par ailleurs, l'association est tenue par la loi de déposer ses comptes dans l'année qui suit l'exercice précédent. Pour l'année 2023, frEsch peut déposer son résultat jusqu'à la fin 2024. Toute accusation de report volontaire de ce dépôt ou de manque de transparence n'est absolument pas justifié, puisque l'association respecte scrupuleusement les délais qui lui sont imposés par la loi.

En conclusion, il n'existe aucune opacité quant au mandat, au budget et aux comptes de frEsch. Toute accusation allant de ce sens est dénuée de tout fondement.

II. Concernant les accusations de « flou bureaucratique »

Jusqu'en décembre 2023, l'asbl frEsch comprenait deux volets principaux : d'un côté un volet « Bâtiments » qui incluait la mise en œuvre des projets relatifs au Bridderhaus, au Bâtiment 4 et à la Korschthal ; de l'autre côté un volet « Projets » qui incluait les Francfolies Esch/Alzette et la Nuit de la Culture. Le personnel employé par frEsch était mis à disposition de ces différents bâtiments et projets : les contrats du personnel étaient émis au nom de frEsch.

À la suite d'une décision du Conseil Communal votée le 31 mars 2023 et mise en pratique à partir de janvier 2024, la mise en œuvre des projets relatifs au Bridderhaus et à la

Konschthal, ainsi que le personnel associé à ces projets, ont été sortis du mandat de frEsch et sont passés sous la gestion directe de la Ville. FrEsch a conservé le volet « Projets » en y associant le Bâtiment 4 ainsi qu'un nouveau projet, « Elektron ».

Les Francofolies Esch/Alzette et la Nuit de la Culture, jusqu'en 2023, faisaient respectivement l'objet d'une structure administrative propre. Le personnel employé, comme expliqué ci-dessus, était sous la responsabilité de frEsch et mis à disposition des deux structures. Depuis janvier 2024, un effort de simplification a été demandé par le Conseil Communal le 31 mars 2023 : les trois structures, frEsch, Les Francofolies d'Esch/Alzette asbl et Escher Kulturnuecht asbl sont en cours de fusion au profit d'une seule restante, frEsch. Cela a permis une simplification des procédures, une amélioration de la compréhensibilité des rôles et responsabilités, une mutualisation de compétences et une énorme économie d'échelle. L'organigramme de cette nouvelle structure est on ne peut plus clair.

Aussi, toutes les réfutations qui vont suivre doivent être comprises à la lumière des clarifications dispensées ci-dessous. De toute évidence, le travail de reportage proposé par Reporter.lu a fait l'objet de nombreuses incompréhensions qui vont être levées ci-dessous :

- concernant l'affectation du personnel de frEsch aux différents projets : s'il est vrai que 4 postes sont directement affectés au Bâtiment 4 et à Elektron, il est totalement faux d'affirmer que « plus des trois quarts des effectifs de frEsch sont responsable des deux événements majeurs ». En effet, le personnel de frEsch est composé de fonctions supports transversales à la totalité des projets. Cela inclut : la direction, l'administration, la finance, les ressources humaines, les relations aux habitants, la production, la technique et la communication. L'ensemble du personnel travaille sur la totalité des projets. Il est par ailleurs faux de parler de « deux événements majeurs », la Nuit de la Culture à elle seule produisant plusieurs projets sur une année.

- concernant la mention des montants des salaires du personnel de frEsch : en effet, il s'élève à 1,4 millions pour l'année 2023. Ce montant est à répartir entre 27 personnes employées et incluent les charges sociales payées par l'employeur. L'article publié affirme : « Si l'on prend en compte le travail du dimanche et les primes, cela revient à 3,3 millions d'euros ». Ce chiffre présenté est absolument faux : il relève d'une erreur de lecture ou de compréhension de la part du journaliste qui a additionné deux montants, alors que l'un était inclus dans l'autre.

- concernant les sites internet que le journaliste considère comme « étonnamment chers » : l'ensemble des prestations digitales fournies par des agences pour le compte de frEsch sont soumises à des comparaisons budgétaires systématiques. Plusieurs agences sont sollicitées et plusieurs budgets sont étudiés

- concernant les accusations de « bizarreries » ou d' « éléments vagues » dans les dépenses : ces termes volontairement péjoratifs ne reflètent pas la réalité des dépenses et encore moins leur légitimité. L'exemple donnée de la facture de pizza est un exemple parfait : les pizzas en question étaient destinées à deux vernissages à la Korschthal en date du 21 juillet 2023, à savoir ceux des expositions de Julia Cottin et Hsia Fei Chang. Les pizzas étaient préparées suivant besoin dans un foodtruck sur place. Les vernissages ont accueilli 293 visiteurs, et si on additionne les membres de l'équipe présents, on arrive à un total de 310 personnes qui ont pu profiter des pizzas. 80 pizzas ont été préparées. La facture s'élevant à 1.460.-€, on arrive à un coût de 4,7.-€/personne présente. Il est regrettable que le personnel de frEsch n'a pas été contacté pour fournir le détail des explications.

- concernant les 5.7 millions de revenus en 2023 : ce chiffre est tout simplement faux et ne figure nulle part dans aucun document officiel. Par ailleurs, nous souhaitons rappeler qu'en tant qu'asbl, frEsch ne dégagne aucun « revenu ». La totalité des fonds utilisés par frEsch (qu'ils soient issus de subvention publique, de sponsoring, ou de billetterie) sont obligatoirement réinjectés dans les missions sociales de l'association. A ce titre, tout excédent budgétaire d'un exercice est reporté sur l'année suivante pour la mise en œuvre des projets.

- concernant « le million d'euros sur fonds propres » dont le journaliste dit « qu'on ne sait pas d'où (il) viendra et surtout où il manquera l'année prochaine » : l'explication se trouve immédiatement ci-dessous. Le million d'euro vient d'économies réalisées par l'association au cours des années et qui constituent un fond de réserve pour l'exécution des projets de 2024. Ce chiffre se trouve dans les comptes de l'exercice 2023 publiés par frEsch sur le LBR, auquel le journaliste a accès.

- concernant le « budget de 8.2 millions » qui constitue « une augmentation de plus de 40% » : cette augmentation n'en est pas une. Ce montant s'explique uniquement par la fusion des structures administratives expliquées ci-dessus. Concrètement : avant 2023, le budget de frEsch n'incluait pas les budgets de la Nuit de la Culture ni des Francofolies Esch/Alzette, qui disposaient de leur propre budget à part, dans leurs structures administratives respectives, qui disposaient chacune d'une convention et d'un subside avec la Ville. En vue de la fusion projetée des structures, une fusion des budgets s'impose également. « L'augmentation » dont parle le journaliste n'est donc que le résultat de l'addition de plusieurs budgets qui existaient auparavant séparément.

- concernant « la planification financière aventureuse » : le journaliste juge que l'estimation des recettes de billetterie des Francofolies « n'est pas réaliste au vu des derniers chiffres de 2022 ». En effet, en 2022, ceux-ci s'élevaient à 560 000 euros. FrEsch a provisionné pour 2024 2.4 millions d'euros. Il n'aura échappé à personne que le festival grandit, et que s'il a accueilli 15 000 festivaliers en 2022, il a rassemblé 25 000 personnes en 2023 et 40 000 en 2024. Avec l'augmentation du nombre de festivaliers, les recettes

de billetterie augmentent. Et on peut se rassurer : les objectifs budgétaires de billetterie en 2024 ont été atteints en toute sécurité (ce dont par ailleurs nous nous félicitons).

- concernant les « ambiguïtés du côté des dépenses » : le reportage fait écho de 360 000 euros répertoriés sous « autres dépenses ». En effet, cela inclut des dépenses liées aux droit d’auteurs artistiques (environ 95K€ pour les Francofolies Esch/Alzette de cette année), des coûts de TVA (que légalement l’association est obligée de payer) et des charges d’impôts artistiques dues à l’Etat luxembourgeois.

L’équipe de frEsch tient donc à rappeler par ce communiqué que :

- toute accusation de manque de transparence est infondée ;
- toute accusation de flou bureaucratique est dénouée de tout fondement ;
- qu’elle regrette que beaucoup des allégations portées dans cet article n’ont pas fait l’objet d’une enquête approfondie alors que ni le directeur de frEsch, ni l’équipe communication de frEsch n’ont été contactés au préalable.

A ce titre, nous demandons une rectification du reportage, et la publication du présent communiqué. Le directeur de frEsch se tient à disposition pour une interview sur toutes les questions soulevées.